|  |
| --- |
| ***Par l’Imâm Muhyî Ddîn Yahyâ Nawawî*** |

|  |  |
| --- | --- |
| chahada | **Commentaire [Tafsir] du Hadîth Qoudsî « J'ai partagé la prière en deux parties, entre Moi et Mon serviteur »** |



**Le Hadîth** **:**

Abû Hurayrah[[1]](#footnote-1) -*qu’Allâh l’agrée*- rapporte que le Prophète Muhammad -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit :

« **Allâh (qu'Il soit glorifié et exalté) a dit : « J'ai partagé la prière en deux parties, entre Moi et Mon serviteur, et à Mon serviteur ce qu'il demandera. »**

**Si le serviteur dit : « Louange au Seigneur des mondes », Allâh (qu'Il soit glorifié et exalté) répondra : « Mon serviteur m'a loué. ».**

**Et lorsqu'il dit : « Ar Rahmân Ir Rahîm », Allâh lui répondra : « Mon serviteur Me fait des éloges. ».**

**Et lorsque le serviteur ajoute : « Le Souverain du Jour de la Rétribution », Allâh lui répondra : « Mon serviteur M'a glorifié » (et dans une autre version : « Mon serviteur a placé sa confiance en Moi »).**

**Et lorsque le serviteur ajoute : « C'est Toi que nous adorons et c'est en Toi que nous plaçons notre confiance », Allâh lui répondra : « Ceci est entre Moi et Mon serviteur, et Mon serviteur aura ce qu'il demandera ».**

**Et lorsque le serviteur ajoute : « Dirige-nous dans le droit chemin, le chemin de ceux que Tu as comblé de faveurs, et non pas celui de ceux qui ont encouru Ta colère, ni celui des égarés », Allâh lui répondra : « Ceci est à Mon serviteur, et Mon serviteur aura ce qu'il demandera. ».** »

[Source : Hadîth Qudsî rapporté authentiquement par l’Imâm Muslim dans son Sahîh ainsi que par l'Imâm Mâlik Ibn Anas dans son Muwattâ’, l’Imâm At-Tirmidhî et l’Imâm Abû Dâwud dans leurs Sunân, selon d'autres variantes.]

**Le commentaire du Hadîth :**

An-Nawawî -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- dit :

« **la prière a été partagée en deux parties, entre Moi et Mon serviteur** » :

« C'est-à-dire que sa prière sera incomplète, comme l'ont soutenu Al Khalîl Ibn Ahmad, Al Asmâ'î, Abû Hâtim As Sijistânî, Al Harawî et d'autres -*qu’Allâh leur fasse Miséricorde*-.

Quant à la mère du Qur’ân, il s'agit de l'appellation de la Fâtiha, car c'est elle qui inaugure le Qur°ân. On dit aussi de Makkah qu'elle est la Mère des Cités car c'est elle qui est leur origine.

Pour ce qui est de ses règles, la récitation de la Fâtiha est obligatoire ; elle est bien définie et ne peut être compensée que pour celui qui est incapable de la réciter.

Sa parole : « **Lorsque le serviteur dit : « Louange à Allâh Le Seigneur des mondes** ». », c'est-à-dire qu'il a fait Mes éloges et M'a glorifié, car la louange est l'éloge des belles œuvres, alors que la glorification est l'éloge des Attributs de la Majesté.

« Allâh répondra : « **Ceci est à Mon serviteur, et à Mon serviteur ce qu'il demandera** ». », c'est-à-dire ses paroles ou Ses versets.

Sa parole : « **La prière est partagée** » : Les savants ont dit : « **Par prière, il faut entendre la Fâtiha.** » Elle a été appelée ainsi car la prière n'est valable que par elle. Ceci est semblable à la parole du Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- : « **Le Pèlerinage c'est 'Arafât** ».

Le sens de cela est que la prière est partagée du point de vue du sens, car sa première moitié est composée de louange à Allâh, de glorification, d'éloges et d'offrandes à Allâh, tandis que la seconde moitié est composée de questions, de demandes, de supplications et de soumissions.

**Source** : Sharh Sahîh Muslim de l'Imâm An Nawawî (qu'Allâh lui fasse miséricorde).

1. « **Celui qui accomplit une prière sans y réciter la Mère du Qur’ân (Al Fâtiha), sa prière sera incomplète.** » Et ceci répété 3 fois. Ensuite quelqu'un vint à demander à l'Imâm Abû Hurayrah -*qu'Allâh l'agrée*- : « **Et si nous nous trouvons derrière l'Imâm ?** ». Abû Hurayrah -*qu’Allâh l’agrée*- dit alors : « **Récite-là en ton for intérieur car j'ai entendu le Messager d'Allâh dire : ...** », puis il relata le Hadîth Qudsî cité plus haut. [↑](#footnote-ref-1)